



Charleville-Mézières, le 6 septembre 2021

Monsieur **Mickaël ADAMKIEWICZ**,
Secrétaire Académique - A&I UNSA Reims

à

Monsieur le Recteur de l'Académie de Reims
Chancelier des Universités
1 rue Navier
51082 REIMS Cédex

Madame Isabelle AVIGLIANO,
Cheffe de bureau des relations sociales et de
l'accompagnement des personnels (BRSAP)

Objet : diffusion de l'arrêté rectificatif de la liste d'aptitude SAENES aux agents et aux organisations syndicales

- Bulletin officiel spécial n°9 du 5 novembre 2020 : Lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

- Lignes directrices de gestion académiques relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

Monsieur le Recteur,

Lors du précédent CTA en date du 08/07/2021, le **syndicat A&I UNSA** par le biais de la fédération Unsa éducation vous faisait part de son étonnement sur le nombre du contingent attribué à la liste d'aptitude SAENES pour notre académie à savoir 8 pour 2021 (arrêté rectoral de la liste d'aptitude SAENES publié à l'ensemble des agents le 14/06/2021) alors que selon nos renseignements internes exposés lors de ce CTA, nous avions connaissance d'un contingent de 9 promotions.

Le **SGAA DRH** avait répondu que l'ensemble des contingents mentionné par le ministère avait bien été accordé et que notre académie ne gardait rien en réserve puisque toutes les promotions sont consommées immédiatement.

Cependant à la mi-juillet dernier, force est de constater qu'il en était autrement. En effet, nous avons appris qu'un 9ème contingent aurait été attribué par le rectorat à un personnel placé en liste complémentaire, ce qui confirme le bien-fondé de notre source ministérielle.

Le **syndicat A & I UNSA** souhaiterait obtenir dans les meilleurs délais, d'une part la publication de l'arrêté rectificatif de la Liste d'Aptitude des SAENES à l'ensemble des personnels de l'académie de Reims et d'autre part, l'envoi auprès des organisations syndicales représentatives comme les Lignes Directrices de Gestion ministérielles le stipulent (<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special9/MENH2028692X.htm>). Il est notifié précisément que " *Les nombres de promotions autorisées annuellement et les résultats des promotions de corps et de grade donnent lieu à publication sur les différents sites des ministères. Les organisations syndicales représentatives en comités techniques sont destinataires de ces documents.* "

Le document sur les LDG de l'académie de Reims présenté au comité technique académique de repli du 01/02/2021 reprend de manière identique la formulation ci-dessus en page 4.

Les représentant·e·s élu·e·s du personnel du syndicat Administration et Intendance de l'UNSA section académique de Reims vous prient de croire, Monsieur le Recteur, à notre indéfectible attachement aux valeurs du service public de l'Éducation nationale.

Le Secrétaire Académique,
A&I UNSA académie de Reims

Mickaël ADAMKIEWICZ